VILLE DE LÉVIS

Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **<u>Grille des spécifications applicable à la zone I1543</u>**

   La grille des spécifications applicable à la zone I1543, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de l'usage « Centre de gestion des matériaux excavés » compris dans la classe d'usages « P405 centre de biomasse, d'élimination des déchets, ou de recyclage », ainsi que des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 24 août 2020

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 OCTOBRE 2020